

États financiers trimestriels consolidés de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Le 30 juin 2003

(non vérifié)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

30 juin 2003

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	<u>30 juin 2003</u>	<u>31 mars 2003</u>	<u>30 juin 2002</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	23 886 962 \$	17 861 767 \$	17 174 161 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	116 597	40 624	25 584
Montants exigibles des courtiers	1 730	35 005	24 032
Locaux et matériel	1 050	1 112	1 223
Autres actifs	791	980	677
TOTAL DE L'ACTIF	24 007 130	17 939 488	17 225 677

PASSIF

Passifs liés aux placements (note 2)	326 915	449 757	-
Montants payables aux courtiers	51 656	34 497	125 463
Créditeurs et charges à payer	4 008	4 490	4 828
TOTAL DU PASSIF	382 579	488 744	130 291
ACTIF NET	23 624 551 \$	17 450 744 \$	17 095 386 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	-	-	-
Perte nette accumulée provenant de l'exploitation	(2 567 510)	(4 238 916)	(1 633 922)
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada	26 192 061	21 689 660	18 729 308
ACTIF NET	23 624 551 \$	17 450 744 \$	17 095 386 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**État consolidé des résultats et
de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation**

Période de trois mois terminée le 30 juin 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 juin	
	2003	2002
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT	1 675 136 \$	(1 543 626) \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION		
Frais généraux	1 865	1 061
Salaires et avantages sociaux	1 720	1 342
Honoraires de services professionnels et services-conseils	145	408
Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds	-	859
	3 730	3 670
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 671 406	(1 547 296)
PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(4 238 916)	(86 626)
PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	(2 567 510) \$	(1 633 922) \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Période de trois mois terminée le 30 juin 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 juin	
	2003	2002
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	17 450 744 \$	14 284 966 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada	4 502 401	4 357 716
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	1 671 406	(1 547 296)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	6 173 807	2 810 420
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	23 624 551 \$	17 095 386 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

30 juin 2003

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	30 juin 2003	31 mars 2003	30 juin 2002
ACTIONS (note 2)			
Canada			
Placements sur les marchés publics	14 358 745 \$	11 050 810 \$	11 518 705 \$
Placements sur les marchés privés	247 480	260 609	146 032
	14 606 225	11 311 419	11 664 737
Étranger			
Placements sur les marchés publics	5 541 485	4 245 184	4 470 455
Placements sur les marchés privés	1 235 584	1 264 851	504 432
	6 777 069	5 510 035	4 974 887
TOTAL DES ACTIONS			
(Coût : 30 juin 2003 - 23 279 980 \$			
31 mars 2003 - 20 335 762 \$			
30 juin 2002 - 18 684 293 \$)	21 383 294	16 821 454	16 639 624
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2b)			
Placements immobiliers sur les marchés publics	271 342	218 488	271 500
Placements immobiliers sur les marchés privés	260 693	246 484	-
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL			
(Coût : 30 juin 2003 - 657 997 \$			
31 mars 2003 - 644 914 \$			
30 juin 2002 - 280 789 \$)	532 035	464 972	271 500
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Titres du marché monétaire ¹			
(Coût : 30 juin 2003 - 1 973 515 \$			
31 mars 2003 - 575 377 \$			
30 juin 2002 - 263 042 \$)	1 971 633	575 341	263 037
TOTAL DES PLACEMENTS	23 886 962	17 861 767	17 174 161
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Dérivés à recevoir (note 2a)	71 258	-	-
Dividendes à recevoir	40 612	40 272	25 520
Intérêts courus	4 727	352	64
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
(Coût : 30 juin 2003 - 45 381 \$			
31 mars 2003 - 40 716 \$			
30 juin 2002 - 25,584 \$)	116 597	40 624	25 584
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Sommes payables aux partenariats de placements privés (note 2c)	(167 175)	(171 972)	-
Dette sur les biens immobiliers (note 2b)	(152 000)	(152 000)	-
Facilité de crédit (note 3)	-	(125 000)	-
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(7 740)	(785)	-
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
(Coût : 30 juin 2003 - 326 282 \$			
31 mars 2003 - 452 067 \$			
30 juin 2002 - montant nul)	(326 915)	(449 757)	-
PLACEMENTS NETS	23 676 644 \$	17 452 634 \$	17 199 745 \$

¹ Comme l'explique plus en détail la note 2a, au 30 juin 2003, 1,5 milliard de dollars de titres du marché monétaire (250 millions de dollars au 31 mars 2003; montant nul au 30 juin 2002), ainsi que des swaps sur un indice boursier canadien et des contrats à terme standardisés non canadiens, avaient pour effet d'accroître la part respective des actions canadiennes et non canadiennes cotées en bourse dans la composition de l'actif.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

30 juin 2003

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 juin 2003		31 mars 2003		30 juin 2002	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS ¹						
Canada	15 957 605 \$	67,4 %	11 560 652 \$	66,2 %	11 664 737 \$	67,8 %
Étranger ²	7 007 753	29,6 %	5 510 035	31,6 %	4 974 887	28,9 %
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier ³	380 035	1,6 %	312 972	1,8 %	271 500	1,6 %
PLACEMENTS A REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Titres du marché monétaire ⁴	331 251	1,4 %	68 975	0,4 %	288 621	1,7 %
	23 676 644 \$	100,0 %	17 452 634 \$	100,0 %	17 199 745 \$	100,0 %

¹ Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2a.

² Comprend des dettes sur des actions de sociétés fermées, compensées par des titres du marché monétaire détenus en vue de les rembourser.

³ Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2b.

⁴ Comprend le passif lié à la facilité de crédit, les intérêts courus à recevoir et les dividendes à recevoir.

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

Notes complémentaires

Le 30 juin 2003

(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. Ces sommes doivent être investies en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2003 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

b) *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite où sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodologies se

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

Notes complémentaires

Le 30 juin 2003

(non vérifié)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements privés, sauf indication de dépréciation permanente.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les transactions d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les cours des actifs sous-jacents aux caractéristiques semblables. La juste valeur des contrats à terme standardisés est fondée sur les cours du marché.
- v) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

2. PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 30 juin 2003, ces actifs totalisaient environ 33,1 milliards de dollars (au coût) (34,3 milliards de dollars au 30 juin 2002) et étaient composés principalement de titres de créance provinciaux.

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 30 juin 2003.

a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

Notes complémentaires

Le 30 juin 2003

(non vérifié)

2. PLACEMENTS (suite)

Au 30 juin 2003, l'Office détenait des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P 500 et des contrats d'échange (swaps) sur actions négociés en bourse, dont les derniers prévoyaient l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'un indice boursier canadien. Les montants nominaux de référence respectifs de ces swaps et contrats à terme standardisés étaient de 1,3 milliard de dollars (montant nul en 2002) et de 231 millions de dollars (montant nul en 2002) et leur échéance de un an ou moins. Les montants nominaux de référence servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour déterminer la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

La juste valeur des contrats d'échange (swaps), qui était de 71 258 000 \$ au 30 juin 2003 (montant nul en 2002), est comptabilisée à titre d'actif dans le bilan. La juste valeur des contrats à terme standardisés, qui était de (7 740 000) \$ au 30 juin 2003 (montant nul en 2002), est comptabilisée à titre de passif dans le bilan. Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont entièrement couverts par des espèces et quasi-espèces. L'effet économique de ce placement sur la composition d'ensemble de l'actif a été d'accroître la part des actions de sociétés ouvertes de 6,7 % et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

b) Placements à rendement réel

L'Office investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2003, la part de l'Office dans ces placements comprenait 260 693 000 \$ d'actifs se rapportant principalement à des biens immobiliers (montant nul en 2002) et 152 000 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (montant nul en 2002) d'une durée de huit ans, à un taux d'intérêt fixe de 6,57 %.

c) Sommes payables aux partenariats de placements privés

Les sommes payables aux partenariats représentent le deuxième versement à effectuer à une société en commandite relativement à l'achat par le partenariat pendant l'exercice précédent d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées.

d) Frais de gestion

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

Notes complémentaires

Le 30 juin 2003

(non vérifié)

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employées par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1,5 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Comme l'explique plus en détail la note 1 b), la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent sont constatés à titre de gains ou de pertes.

3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme, liés à ses activités de placement. Au 30 juin 2003, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul (montant nul en 2002).

4. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement immobilier, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2003, ces engagements en cours totalisaient 3,8 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars en 2002).

5. MODIFICATION LÉGISLATIVE

Le Parlement a adopté, le 3 avril 2003, une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. Cette loi modificative doit à présent recevoir l'approbation des provinces. Ses dispositions prévoient le transfert des actifs du RPC qui sont actuellement gérés par le gouvernement fédéral. Si les provinces approuvent cette modification législative, ces actifs seront transférés à l'Office sur une période de trois ans. Les actifs du RPC comprennent un portefeuille d'obligations et un solde liquide d'exploitation qui, au 30 juin 2003, totalisaient environ 33,1 milliards de dollars (au coût).